Rapport d'activité Normalisation 2013

CFONB

Comité Français d'Organisation et de Normalisation Bancaires



Le CFONB et AFNOR

Le Comité Français d'Organisation et de Normalisation Bancaires (CFONB) est une association professionnelle régie par la Loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association.

Bureau de normalisation dès sa création en 1930, le CFONB a été confirmé dans ce statut par décision du Ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur et du Ministre de l'économie, des finances et du budget en application du décret n° 84-74 du 26 janvier 1984 fixant le statut de la normalisation.

En vertu du décret n° 2009-697 du 16 juin 2009 relatif à la normalisation, l'agrément lui est accordé, à compter de 2009 pour une durée maximale de trois ans au vu d'une évaluation de son activité par le Comité d'Audit et d'Evaluation auprès d'AFNOR. L'agrément du CFONB a été renouvelé, par délégation du Ministre du redressement productif, par la Déléguée interministérielle aux normes pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2014.

Son domaine de compétence tel que défini par son agrément ministériel est la normalisation de procédures, procédés, documents et tous supports d'information pour la profession bancaire et financière.

Aux termes de la convention de délégation avec AFNOR, le CFONB élabore des normes françaises et participe à la rédaction des normes internationales et européennes. Pour ce faire, il gère des commissions de normalisation composées d'experts représentant toutes les parties intéressées souhaitant participer aux travaux de normalisation.

En 2005, le CFONB s'est doté d'un système de management de la qualité inspiré des exigences de la norme ISO 9001 avec une forte orientation client. Le système de management de la qualité a été revu depuis. Sa version 2012 répond aux nouvelles exigences du système français de normalisation et intègre les principes définis par la norme NF X50-088[1].

Influencer les orientations internationales nécessite une implication et une participation active des experts dans l'élaboration des documents normatifs ISO. Les actions du CFONB vont dans ce sens.
En 2013, l'ensemble des sujets concernant les services financiers sont restés couverts. Les experts français sont présents dans les 14 groupes de travail ISO. Il convient de souligner plus particulièrement la contribution et l'investissement important de la France dans l'élaboration du projet de norme « Services financiers sur mobile ». Quatre parties sur cinq du projet ont été rédigées par les experts français. Les documents produits reflètent le paiement sur mobile tel qu'envisagé en France et plus largement en Europe par l'European Payments Council.
Au-delà du travail réalisé par les parties prenantes des commissions de normalisation gérées par le CFONB, il convient de mentionner la participation active des experts français dans les structures françaises, européennes et internationales rendue possible par une contractualisation entre AFNOR et le CFONB.

[1] Normalisation et activités connexes - Activité des bureaux de normalisation - Principes exigences et indicateurs

Quelques dates clés

Le besoin et l'existence d'une structure de normalisation propre au secteur bancaire ne date pas d'hier, puisque sa création sous la dénomination de Comité Permanent d'Organisation Bancaire remonte à 1930. Elle est presque aussi ancienne qu'AFNOR, elle-même créée en 1926, et des liens étroits existent depuis toujours entre ces deux organismes.

1930 - Le Comité Permanent d'Organisation Bancaire, association professionnelle régie par la loi 1901, est créé sous l'égide de l'Association Professionnelle Bancaire. La Présidence est assurée par la Banque de France.

1942 - L'Association est dissoute en vertu de la loi du 13 juin 1941.

1945 - Le Comité Permanent d'Organisation Bancaire est reconstitué et prend la dénomination de Comité d'Études Techniques et de Normalisation Bancaire.

1979 - Le CFONB (Comité Français d'Organisation et de Normalisation Bancaires) prend la suite du Comité d'Études Techniques et de Normalisation Bancaire.

1984 - Le CFONB est agréé comme bureau de normalisation par décision du Ministre de l'économie, des finances et du budget et du Ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur en application du décret n° 1984-74 du 26 janvier 1984 fixant le statut de la normalisation.
Son champ de compétence est la normalisation des procédures, procédés, documents et supports d'information interbancaires.

2002 - A compter du 1er mai, la présidence du CFONB est assurée par une Banque. La première Vice-présidence est assurée par la Banque de France.

2005 - Le CFONB, bureau de normalisation, se dote d'un manuel qualité le 22 septembre.

2008 - Le CFONB, association de fait depuis 1945, devient association loi 1901 par décision de l'assemblée générale constitutive du 16 décembre.

2009 - Le décret n° 2009-697 du 16 juin 2009 relatif à la normalisation explicite le système français de normalisation et remplace le décret n° 1984-74 fixant le statut de la normalisation. La norme NF X50-088 sur l'activité des bureaux de normalisation est publiée en décembre. Le CFONB, bureau de normalisation, s'organise pour répondre aux exigences de ces textes.

2010 - La convention de délégation AFNOR/CFONB est signée le 25 mai.

2011 - Le 1er octobre, le CFONB prend en charge la gestion de la commission de normalisation CN2 «Services financiers, Sécurité» précédemment gérée par AFNOR.

2012 - Le 1er janvier, le CFONB prend en charge la gestion de la commission de normalisation CN7 «Opérations bancaires de base» précédemment gérée par AFNOR.
Le 26 juin, le CFONB met en place un système de management de la qualité inspiré des exigences de la norme ISO 9001 et répondant aux exigences nouvelles du système français de normalisation et intégrant les principes définis par la norme NF X50-088.

2013 - Par décision du 27 décembre, l'agrément du CFONB est renouvelé, par délégation du Ministre du redressement productif, par la Déléguée interministérielle aux normes pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2014.

Missions et participations

Missions

Le CFONB intervient en tant que bureau de normalisation pour compte de la profession bancaire et financière. Aux termes de la convention de délégation avec AFNOR, le CFONB élabore des normes françaises et participe à la rédaction des normes européennes et internationales.

Pour ce faire, il gère des commissions de normalisation composées d'experts représentant toutes les parties intéressées souhaitant participer aux travaux de normalisation.

Il définit autant que de besoin les modalités d'implémentation et d'utilisation en France des normes européennes et/ou internationales et en informe les acteurs concernés. Il alerte les instances compétentes de la profession bancaire et financière de tout projet de normalisation susceptible de les impacter.

Participations aux niveaux européen et international

Son implication dans les travaux de normalisation européenne et internationale s'est poursuivie dans le cadre d'une contractualisation avec AFNOR. En 2013, les actions du CFONB ont permis à la France de prendre en charge l'animation et le secrétariat d'un nouveau groupe de travail ISO «Etude stratégique sur les codes monnaies».

ISO/TC 68/SC 7 - Opérations bancaires de base
Présidence - Patrice Hertzog
CRÉDIT MUTUEL/CIC
Secrétariat - Clément Chevauché
AFNOR

ISO/TC 68/SC 7/WG11 - Code d'identification des entreprises
Présidence - Stig Korsgaard
NETS DENMARK
Secrétariat - Clément Chevauché
AFNOR

ISO/TC 68/SC 7/TG1 - Normes sur les cartes
Animation - William Vanobberghen
GROUPEMENT DES CARTES BANCAIRES "CB"
Secrétariat - Béatrice Coccoza
GROUPEMENT DES CARTES BANCAIRES "CB"

ISO/TC 68/SC7/AHG01 - Etude stratégique sur les codes monnaies
Animation - Martine Brachet
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
Secrétariat - Clément Chevauché
AFNOR

CEN/TC 224 - Identification des personnes, signature électronique, et cartes et leurs systèmes et opérations associés
Présidence - Dominique Lescribaa
GROUPEMENT DES CARTES BANCAIRES "CB"
Secrétariat - Caroline De Condé
AFNOR

ISO/IEC JTC1/SC 17/WG4 - Cartes à puce avec contact
Animateur - Jean-Yves Duveau
GROUPEMENT DES CARTES BANCAIRES "CB"
Secrétariat - Clément Chevauché
AFNOR

Présidences et secrétariats au niveau français

CN Banque : Commission miroir française de l'ISO/TC 68 - Services financiers
Présidence - Alain Gillard
BNP PARIBAS
Secrétariat - Clément Chevauché
AFNOR

CN 17 : Commission miroir française de l'ISO/IEC JTC1/SC 17 - Cartes et technologies associées
Présidence - Jean-Yves Duveau
GROUPEMENT DES CARTES BANCAIRES "CB"
Secrétariat - Caroline De Condé
AFNOR

CN Cartes et Dispositifs Européens : Commission miroir du CEN/TC 224 - Identification des personnes, signature électronique, et cartes et leurs systèmes et opérations associés
Présidence - Dominique Lescribaa
GROUPEMENT DES CARTES BANCAIRES "CB"
Secrétariat - Caroline De Condé
AFNOR

Activités des Commissions de Normalisation

En 2013, le CFONB a maintenu son périmètre d'activité[1]. Ces commissions de normalisation au nombre de trois :

- CN2 - Services financiers, sécurité
- CN4 - Valeurs mobilières
- CN7 - Opérations bancaires de base

sont gérées par un permanent du CFONB (cf. ci-contre).

Chacune des commissions de normalisation est le miroir d'un sous-comité technique (SC) du Comité technique (TC) Services financiers de l'ISO.
Leur activité et leur programme de travail sont décrits dans les pages suivantes.



Chargée de mission
Maria De Sousa
CFONB

ISO TC 68/SC2
Services financiers
Sécurité

WG8 - Management de l'infrastructure de la clé publique pour les services financiers
Jean-Louis Barbut - Expert
Crédit Agricole SA

WG11 - Algorithmes de chiffrement utilisés pour les applications bancaires
Jean-Louis Barbut - Expert
Crédit Agricole SA
Lorenzo Gaston - Expert
GEMALTO

WG13 - Sécurité dans la banque de détail
Dominique Lescribaa - Expert
Groupement des Cartes Bancaires "CB"

WG15 - Sécurité de l'information
Jean-Louis Barbut - Expert
Crédit Agricole SA

Groupe ad hoc - Financial services security framework
Jean-Louis Barbut - Expert
Crédit Agricole SA

CN2
Services financiers, Sécurité
Jean-Louis Barbut
Crédit Agricole SA
Président

10 entités représentées
16 membres
3 réunions
5 groupes de travail ISO en suivi
7 consultations dont 5 concernant des projets de norme
10 projets de norme à l'étude

[1]Aucune commission de normalisation n'a été supprimée ou mise en sommeil

ISO TC 68/SC4
Valeurs mobilières et autres instruments financiers concernés

WG1 - Numérotation - ISIN
Pierre-Henri Malafosse - Expert
Société Générale Securities Services

WG6 - Classification des instruments financiers
Thomas Plain - Expert
Euroclear France

WG8 - Identification d'entités commerciales
Sylvie Vernet Gruot - Expert
CACEIS

WG14 - Abréviations et nom court de l'Instrument Financier
Thomas Plain - Expert
Euroclear France

CN4
Valeurs Mobilières
Pierrick Lebranchu
BNP Paribas Securities Services
Président

15 entités représentées
18 membres
4 réunions
4 groupes de travail ISO en suivi
4 consultations dont 3 concernant des projets de norme
3 projets de norme à l'étude

ISO TC 68/SC7
Opérations bancaires de base

WG10 - Services bancaires mobiles
Patrice Hertzog - Expert
Crédit Mutuel/CIC
Dominique Lescribaa - Expert
Groupement des Cartes Bancaires "CB"
Lorenzo Gaston - Expert
GEMALTO

WG11 - Code d'identification des entreprises
Martine Brachet - Expert
Société Générale
Axelle Wurmser - Expert
BNP Paribas Securities Services

WG12 - Codes monnaies
Martine Brachet - Expert
Société Générale

TG1 - Normes sur les cartes
William Vanobberghen - Animateur
Groupement des Cartes Bancaires "CB"
Béatrice Cocozza - Secrétaire
Groupement des Cartes Bancaires "CB"
Martine Leroy - Expert
Groupement des Cartes Bancaires "CB"
Laure Gozard - Expert
Crédit Agricole SA
Patrice Hertzog - Expert
Crédit Mutuel/CIC

Groupe ad hoc - Etudes stratégique sur les codes monnaies
Martine Brachet - Animatrice
Société Générale
Dominique Lescribaa - Expert
Groupement des Cartes Bancaires "CB"
Éric Véronneau - Expert
BPCE

CN7
Opérations bancaires de base
Alain Gillard
BNP Paribas
Président

10 entités représentées
26 membres
5 réunions
5 groupes de travail ISO en suivi
21 consultations dont 11 concernant des projets de norme
10 projets de norme à l'étude

CN2 - Services financiers, Sécurité

PRÉSENTATION

La CN2 traite de la sécurité et de sa mise en œuvre dans le domaine des services financiers et bancaires.

Son activité est orientée à l'international. Ses experts participent à l'élaboration des normes relevant de l'ISO TC 68/SC 2 Services financiers, Sécurité dont la CN2 est le miroir français.
En 2013, les travaux se sont organisés autour de 5 groupes de travail ISO auxquels ont participé les experts français mentionnés ci-après.

Groupe de travail (WG8) : Management de l'infrastructure de la clé publique pour les services financiers
Jean-Louis Barbut - Expert
CRÉDIT AGRICOLE SA

Groupe de travail (WG11) : Algorithmes de chiffrement utilisés pour les applications bancaires
Jean-Louis Barbut - Expert
CRÉDIT AGRICOLE SA
Lorenzo Gaston
GEMALTO

Groupe de travail (WG13) : Sécurité dans la banque de détail
Dominique Lescribaa - Expert
GROUPEMENT DES CARTES BANCAIRES "CB"

Groupe de travail (WG15) : Sécurité de l'information
Jean-Louis Barbut - Expert
CRÉDIT AGRICOLE SA

Groupe ad hoc - Financial services security framework
Jean-Louis Barbut - Expert
CRÉDIT AGRICOLE SA



Président
Jean-Louis Barbut
CRÉDIT AGRICOLE SA

ORGANISMES REPRÉSENTÉS
AFNOR
BANQUE DE FRANCE
BNP PARIBAS
CAISSE DES DÉPOTS ET CONSIGNATIONS
CFONB
CRÉDIT AGRICOLE SA
GEMALTO SA
GROUPEMENT DES CARTES BANCAIRES "CB"
LA BANQUE POSTALE
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

ACTIVITÉ 2013

Les experts de la CN2 ont participé à l'élaboration ou à la révision des documents normatifs suivants :

Norme ISO 9564/DAmd 1 - Gestion et sécurité du numéro personnel d'identification (PIN)
Partie 1 : Principes de base et exigences relatifs aux PINs dans les systèmes à carte - Amendement 1

L'amendement à cette norme définit un nouveau format de bloc de PIN. Il sera utilisé pour le chiffrement du PIN par des algorithmes avec des clés plus longues que celles pour le Triple DES (Data Encryption Standard). Cet amendement vise en particulier l'algorithme AES (Advanced Encryption Standard) appelé à terme à remplacer le Triple DES.

Les experts français ont contribué à l'analyse sécuritaire des différentes propositions candidates, l'objectif étant de n'en conserver qu'une. Le processus de sélection est maintenant terminé, et un document est disponible pour être soumis à enquête (vote DIS).

Norme ISO 9564-2 - Gestion et sécurité du numéro personnel d'identification (PIN)
Partie 2 : Algorithmes approuvés pour le chiffrement du PIN

La révision de cette norme a été décidée pour intégrer l'algorithme AES (Advanced Encryption Standard) pour le chiffrement du PIN. Un texte est disponible pour approbation (vote FDIS), mais par souci de cohérence, cette partie de la norme sera publiée simultanément à l'amendement à la partie 1 de la norme ISO 9564-2.

Norme ISO 9564-4 - Gestion et sécurité du numéro personnel d'identification (PIN)
Partie 4 : Exigences pour la manipulation PIN dans le commerce électronique pour les transactions de paiement

La révision de cette norme est destinée à spécifier les exigences relatives aux dispositifs d'entrée du PIN (PED) acceptables pour le paiement par carte dans un contexte de commerce électronique.

En plus des dispositifs conformes à la norme ISO 9564-1 et authentifiables à distance pour être utilisés connectés, cette partie de la norme intègre deux autres types de dispositifs. Le premier concerne les lecteurs de carte non connectés permettant l'affichage d'un code à usage unique que le porteur de carte utilise lors du paiement sur Internet.

Le deuxième dispositif est une carte dotée d'un clavier numérique et d'un afficheur sur lequel le porteur peut directement lire le code à usage unique sans avoir à utiliser de lecteur. Après deux votes comités (CD), un document est maintenant disponible pour être soumis à enquête (vote DIS).

Norme ISO 13491-1 - Dispositifs cryptographiques de sécurité (services aux particuliers)
Partie 1: Concepts, exigences et méthodes d'évaluation

Cette norme, référencée par les spécifications PCI (Payment Card Industry Security Standards Council) est révisée afin de prendre en compte les évolutions de son environnement depuis la précédente publication. Un document devrait être soumis à un vote comité (CD) au deuxième trimestre 2014.

Norme ISO 13491-2 - Dispositifs cryptographiques de sécurité (services aux particuliers)
Partie 2 : Listes de contrôle de conformité de sécurité pour les dispositifs utilisés dans les transactions financières

Cette norme est en cours de révision. Le document pour un vote comité (CD) est en cours de préparation.

ISO/TR 14742 - Recommandations sur les algorithmes cryptographiques et leur utilisation

Le groupe de travail «Algorithmes de chiffrement utilisés pour les applications bancaires» (WG11) en charge de la maintenance de l'ISO/TR 14742 pourrait préparer une nouvelle version du document fin 2014 après la publication officielle de l'algorithme de hashage SHA3.

L'étude d'impact concernant l'utilisation de l'ISO/TR 14742, notamment pour les communautés utilisant déjà la technologie cryptographique et le SHA2 ou SHA3, n'a pas été lancée en 2013 compte tenu du retard pris par le NIST (National Institute of Standards and Technology) dans la publication de la version finale du SHA3. Cette étude pourrait être lancée au 3ème ou 4ème trimestre 2014 selon la date de publication effective du SHA3.

Norme ISO 16865 - Lignes directrices de conformité aux services financiers de détail - Sécurité des PIN et gestion des clés

Ce nouveau projet de norme basé sur les travaux de l'ANSI (American National Standards Institute) publiés sous la référence X9TR-39 a été validé en 2012. Sa rédaction devrait débuter en 2014.

Norme ISO 19038 - Modes d'opération du triple algorithme de cryptage des données (DEA) - Lignes directrices de mise en œuvre

Les experts de la CN2 ont approuvé la transformation de ce rapport technique en norme ISO. Le groupe de travail ISO (WG 11) a débuté les travaux et propose maintenant que l'annexe C de l'ISO TR19038 devienne une norme à part entière.

Norme ISO 20038 - Triple DES (Data Encryption Standard) Modes and Key Wrap

Ce nouveau projet est en cours d'approbation. Il vise à intégrer dans le futur standard des techniques de protection de clés définies par l'ANSI (American National Standards Institute) et dans le RFC3217.

CN2 - Services financiers, Sécurité

Normes ISO 21188 - Infrastructure de clé publique pour services financiers - Pratique et cadre politique et ISO 15782-1 - Gestion de certificats pour les services financiers - : Certificats de clé publique et ISO 15782-2 - Banque - Gestion des certificats - Extensions des certificats

Les travaux de révision n'ont pas démarré comme prévu en 2013 car le quota d'experts exigé n'a pas été atteint, 5 pays au moins devant désigner des experts. Actuellement 4 pays membres ont proposé des experts :

- France (AFNOR) - Jean-Louis Barbut
- Allemagne (DIN) - Marcus Nasarek
- Royaume-Uni (BSI) - Bill Reding et Tony Seymour
- Etats-Unis (ANSI) - Mark Lundin.

Un appel complémentaire à expert devrait être lancé début 2014.

Participation et suivi des travaux dans le cadre de liaisons

Liaison entre l'ISO TC 68/SC 2 «Services financiers, Sécurité» et l'ISO TC 68/SC 7 «Opérations bancaires de base»

Cette liaison a été mise en place à la demande de certains membres de l'ISO TC 68/SC 2 afin qu'ils soient associés d'une manière générale aux travaux de normalisation des autres sous-comités de l'ISO TC 68, certaines questions liées à la sécurité devant être prises en compte suffisamment en amont dans le processus d'élaboration des normes.
C'est ainsi que les experts du groupe ISO TC 68/SC 2/WG13 ont apporté leur contribution au groupe ISO TC 68/SC 7/WG10 pour ce qui concerne la partie 2 du projet de norme ISO 12812 qui traite de la sécurité et protection des données pour les services financiers sur mobile. La contribution française est facilitée par la présence d'experts dans les deux groupes ISO concernés. Cette collaboration se poursuivra en 2014.

Liaison entre l'ISO TC 68/SC 2 «Services financiers, sécurité» et l'ISO/IEC JTC1/SC 27 «Techniques de sécurité des technologies de l'information»

En 2013, cette liaison a été renforcée pour ce qui concerne les questions liées au PKI (Public Key Infrastructure) soulevées au niveau du groupe de travail «Pratique de la sécurité de l'information» (ISO TC 68/SC 2/WG15).

Le sujet «Cloud computing» a été de nouveau évoqué en 2013. L'externalisation des systèmes d'information nécessite de considérer la sécurité de l'infrastructure, de la plate-forme et du logiciel utilisés et plus particulièrement la sécurité des données quel que soit le lieu de stockage et de traitement. Ces travaux sont suivis par le groupe de travail «Pratique de la sécurité de l'information» (ISO TC 68/SC 2/WG15).

Groupe ad hoc - Financial services security framework

Lors de la réunion internationale de l'ISO TC 68/SC 2 de mai 2013, les USA ont présenté un document listant 35 standards X9 et 4 normes ISO (ISO 11568, ISO 21188, ISO 9564 et ISO 16609) et ont annoncé de nouvelles technologies autres que la cryptographie permettant de sécuriser les architectures distribuées. Ce groupe ad hoc a été créé pour examiner ce document et réaliser un travail similaire pour ce qui concerne les normes ISO traitant de la sécurité. Ce groupe de travail est animé par Ed Scheidt de Tecsec (USA).

PROGRAMME DE TRAVAIL

10 projets de normes sont à l'étude :

ISO 9564 - Gestion de sécurité du numéro personnel d'identification (PIN)

Partie 1 : Principes de base et exigences relatifs aux PINs dans les systèmes à carte
Amendement 1
Nouveau document
Publication : juin 2015

Partie 2 : Algorithmes approuvés pour le chiffrement du PIN
Révision de document
Publication : mai 2014

Partie 4 : Directives sur la manipulation du PIN dans les dispositifs à réseau ouvert
Nouveau document
Publication : juillet 2015

ISO 13491 - Dispositifs cryptographiques de sécurité (services aux particuliers)

Partie 1 : Concepts, exigences et méthode d'évaluation
Révision du document
Publication : juillet 2015

Partie 2 : Liste de contrôle de conformité de sécurité pour les dispositifs utilisés dans les transactions financières
Révision du document
Publication : mai 2015

ISO 16865 - Lignes directrices de conformité aux services financiers de commerce : Sécurité des PIN et gestion des clés
Nouveau document
Publication : août 2015

ISO 21188 - Infrastructure de clé publique pour services financiers - Pratique et cadre politique
Révision du document
Publication : janvier 2016

ISO 19038 - Triple DEA - Modes d'opération - Lignes directrices pour la mise en oeuvre
Nouveau document
Publication : mars 2016

ISO/TR 14742 - Recommandations sur les algorithmes cryptographiques et leur utilisation
Révision du document
Publication : mai 2016

Norme ISO 20038 - Triple DES (Data Encryption Standard) Modes and Key Wrap
Nouveau document
Publication : mai 2016

CN4 - Valeurs mobilières

PRÉSENTATION

Les travaux de la CN4 couvrent les sujets relatifs aux instruments financiers.

Depuis la révision de la norme NF K12-500 «Ordre de mouvement d'instrument financier non admis aux opérations d'un dépositaire central» en 2008, son activité est principalement orientée à l'international.

Ses membres participent à l'élaboration des normes relevant de l'ISO TC 68/SC 4 Valeurs mobilières et autres instruments financiers concernés, dont la CN4 est le miroir français.
En 2013, les travaux se sont organisés autour de 3 groupes de travail ISO (WG8 étant en veille) auxquels ont participé les experts français mentionnés ci-dessous.

Groupe de travail (WG1) : Numérotation
Pierre-Henri Malafosse - Expert
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES

Groupe de travail (WG6) : Classification des instruments financiers
Thomas Plain - Expert
EUROCLEAR FRANCE

Groupe de travail (WG8) : Identification d'entités commerciales
Sylvie Vernet Gruot - Expert
CACEIS

Groupe de travail (WG14) : Abréviations et Nom court de l'instrument financier
Thomas Plain - Expert
EUROCLEAR FRANCE



Président
Pierrick Lebranchu
BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

ORGANISMES REPRÉSENTÉS
AFEP
AFG
AFNOR
AMAFI
ANSA
BANQUE DE FRANCE
BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
CACEIS
CAISSE DES DÉPOTS ET CONSIGNATIONS
CFONB
CRÉDIT DU NORD
CRÉDIT MUTUEL - CIC
EUROCLEAR FRANCE
NATIXIS
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES

CN4 - Valeurs mobilières

ACTIVITÉ 2013

Les experts de la CN4 ont participé à l'élaboration et à la révision des documents normatifs suivants :

Norme ISO 6166 - Système international de numérotation pour l'identification des valeurs mobilières (ISIN)

Cette norme définit un code international unique qui permet l'identification des valeurs dans toute la chaîne de traitement des ordres sur les sites d'information financière pour la négociation ainsi que lors des activités de compensation et de règlement livraison. Elle a été publiée en juillet 2013.
Le groupe de travail ISO (WG1) reste en place dans l'attente des conclusions des travaux menés par l'ISO TC 68 «Services financiers» concernant les autorités d'enregistrement.

Norme ISO 10383 - Codes pour échanges et identification de marché (MIC)

Cette norme permet l'identification universelle des valeurs, des marchés, des places de cotation et des plates-formes de «trading» et de «reporting».

Elle est destinée à faciliter l'industrialisation des processus et l'automatisation des échanges et à identifier la valeur et le marché ou la plate-forme sur laquelle est traité l'échange. Cette norme a été publiée en octobre 2012.

Les procédures définissant les rôles et les responsabilités des parties prenantes intervenant dans l'enregistrement, la publication et la maintenance des codes ont été validées en 2013.

Normes ISO 18773 - Abréviations et ISO 18774 - Nom court de l'instrument financier (FISN)

Le groupe de travail ISO en charge de l'élaboration de ces normes envisage la constitution d'un catalogue d'abréviations de termes financiers en 5 langues (français, anglais, allemand, italien et espagnol) utilisés localement par les marchés.

Norme ISO 16372 - Identification d'entités commerciales (IGI)

L'ISO TC 68/SC 4 a mis en place en 2003 un groupe de travail pour élaborer la norme ISO 16372 appelée alors «International Business Entity Identifier» (IBEI).

En effet, parmi les identifiants existants, aucun ne permettait aux investisseurs et gestionnaires de portefeuilles d'identifier le risque global d'une entité commerciale spécifique agissant en tant qu'émetteur et/ou garant. Le projet de norme ISO CD 16372 - IBEI n'a pas été approuvé en 2007. Il a notamment été souligné que le périmètre de cette norme était trop large. Par la suite le projet a été annulé.

En 2009, un nouveau projet de norme ISO 16372 est rédigé. Il est dénommé «Issuer and Guarantor Identifier» (IGI).

Lors de sa réunion de mai 2012, l'ISO/TC 68/SC 4 a décidé de suspendre ses travaux dans l'attente de la mise en œuvre du système «Legal Entity Identifier» (LEI) par le Conseil de stabilité financière (FSB).

En effet, la question posée était de savoir si le LEI couvrirait l'ensemble des émetteurs et des fonds.

Lors de la réunion de l'ISO TC 68/SC 4 du 13 mai 2013, il a été décidé de maintenir le statu quo, certains membres estimant qu'il fallait attendre le déploiement du LEI pour vérifier qu'il répond à tous les besoins y compris des entreprises même les plus petites.

Norme ISO 10962 - Classification des instruments financiers (CFI)

Cette norme définit et décrit des codes de classement des instruments financiers négociés au niveau international et domestique.

Un nouveau planning a été proposé fin septembre 2013 pour permettre d'achever la révision de cette norme. Le Bureau technique de l'ISO a approuvé l'extension des dates cibles demandée par l'ISO TC 68/SC 4 comme suit :

- Enquête (DIS) : 30 juin 2014
- Approbation (FDIS) : 30 juin 2015
- Publication (IS) : 31 décembre 2016

Travaux d'harmonisation des définitions contenues dans les normes ISO relevant de l'ISO TC 68 «Services financiers»

Le groupe d'étude a été constitué pour examiner la cohérence globale des définitions contenues dans les nouvelles normes et les normes à réviser relevant de l'ISO TC 68 Services financiers.

A fin décembre 2013, on recense 51 normes publiées et rattachées à l'ISO TC 68 :

- 9 normes pour l'ISO TC 68
- 16 normes pour l'ISO TC 68/SC 2
- 12 normes pour l'ISO TC 68/SC 4
- 14 normes pour l'ISO TC 68/SC 7.

Norme NF K12-164 - Formulaire de vote par correspondance ou par procuration

La révision de la norme NF K12-164 «Formulaire de vote par correspondance ou par procuration», pour intégrer le vote par abstention pré-assemblée générale, est repoussée car il est fort probable que la Chancellerie n'intègrera pas, à court terme, l'abstention en droit français.

Examen systématique

Confirmation de la norme
NF K12-500 (2008) Ordre de mouvement d'instrument financier non admis aux opérations d'un dépositaire central

Annulation sans remplacement des normes :
NF K12-020 (1993) Bons de caisse et bons à terme
NF K12-200 (1993) Présentation des listes de tirage

Annulation sans remplacement des fascicules de documentation :
K12-010 (1993) Certificat nominatif
K12-146 (1993) Bordereau d'estampille sur certificats nominatifs
K12-150 (1993) Bordereau de conversion - Transfert - Remboursement des titres nominatifs.

Ces normes et fascicules de documentation ont été annulés car les documents qu'ils définissent ne sont plus utilisés. Ils ont été dématérialisés. Les opérations correspondantes sont matérialisées par une inscription au compte de leur propriétaire.

PROGRAMME DE TRAVAIL

Trois normes sont à l'étude :

Norme ISO 18773 - Abréviations
Nouveau document
Publication : septembre 2014

Norme ISO 18774 - Nom court de l'instrument financier (FISN)
Nouveau de document
Publication : septembre 2014

Norme NF ISO 10962 - Classification des instruments financiers (CFI)
Révision de document
Publication : décembre 2016

La norme ISO 6166 - Système international de numérotation pour l'identification des valeurs mobilières (ISIN) a été publiée en juillet 2013.

CN7 - Opérations Bancaires de base

PRÉSENTATION

Les travaux de la CN7 portent sur toute la chaîne de valeur des moyens et services de paiement.

Depuis la publication de la norme NF K11-112 Production de formules de chèques normalisées selon la norme NF K11-111 en 2006, son activité est orientée à l'international. Ses experts participent à l'élaboration des normes relevant de l'ISO TC 68/SC 7 Opérations bancaires de base, dont la CN7 est le miroir français. En 2013, les travaux se sont organisés autour de 5 groupes de travail ISO auxquels ont participé les experts français mentionnés ci-après :

Groupe de travail (WG10) : Services bancaires mobiles
Lorenzo Gaston - Expert
GEMALTO

Patrice Hertzog - Expert
CRÉDIT MUTUEL / CIC

Dominique Lescribaa - Expert
GROUPEMENT DES CARTES BANCAIRES "CB"

Groupe de travail (WG 11) : Code d'identification des entreprises
Martine Brachet - Expert
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
Axelle Wurmser - Expert
BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

Groupe de travail (WG12) : Codes monnaies
Martine Brachet - Expert
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Groupe technique (TG1) : Normes sur les cartes
Laure Gozard - Expert
CRÉDIT AGRICOLE SA

Patrice Hertzog - Expert
CRÉDIT MUTUEL / CIC

Martine Leroy - Expert
GROUPEMENT DES CARTES BANCAIRES "CB"

Groupe ad hoc (AHG01) : Etude stratégique sur les codes monnaies
Dominique Lescribaa - Expert
GROUPEMENT DES CARTES BANCAIRES "CB"

Eric Véronneau - Expert
BPCE



Président
Alain GILLARD
BNP PARIBAS

ORGANISMES REPRÉSENTÉS
AFNOR
BNP PARIBAS
BPCE
CAISSE DES DÉPOTS ET CONSIGNATIONS
CFONB
CRÉDIT MUTUEL - CIC
GEMALTO SA
GROUPEMENT DES CARTES BANCAIRES "CB"
LA BANQUE POSTALE
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

ACTIVITÉ 2013

Les experts de la CN7 ont participé aux différents travaux précisés ci-après :

Norme ISO 9362 - Code d'identification des entreprises (BIC)

La norme « BIC » définit la structure et les composantes d'un code universel d'identification des entités, destiné à être utilisé dans les traitements automatisés.

Les travaux de révision ont débuté en avril 2012. La nouvelle version de la norme dissocie le BIC des procédures d'enregistrement. Elle devrait être publiée en 2014.

L'implémentation de cette nouvelle version par l'autorité d'enregistrement devrait être terminée fin janvier 2015. Les utilisateurs de la norme disposeront d'une période de migration prenant fin en novembre 2018 pendant laquelle l'autorité d'enregistrement continuera d'appliquer la convention relative au BIC1.

Norme ISO 4217 - Codes pour la représentation des monnaies et types de fonds

Cette norme spécifie un code alphabétique à trois caractères et un code numérique à trois chiffres équivalents, pour la représentation des monnaies et types de fonds. Pour les monnaies possédant une partie fractionnaire, elle indique également la relation décimale qui existe entre l'unité monétaire et sa partie fractionnaire éventuelle.

La révision de cette norme a été actée lors de la réunion de l'ISO TC 68/SC 7 de mai 2012. En 2013, le projet de norme est passé directement en enquête (DIS). Une publication est envisagée au 1er semestre 2014.

Les travaux ont mis en évidence la nécessité de faire évoluer la structure du code devise pour parer au nombre limité de codes disponibles pouvant être attribués. L'agence de maintenance risquerait de ne plus être en mesure de satisfaire les demandes avant la publication de la nouvelle version de la norme intégrant cette évolution ; sur une période de 5 ans, il est attribué 20 codes environ.
La modification de structure n'entrant pas dans la mission initiale confiée au groupe de travail (WG 12), un groupe ad hoc a été créé pour réaliser une étude stratégique sur les codes monnaies (Cf. point suivant).

Etude stratégique sur les codes monnaies

Le groupe ad hoc a rédigé un courrier adressé à l'United Nations Statistics Division pour permettre à l'agence de maintenance de la norme ISO 4217 d'utiliser des codes «UN.M49». Dans le cas d'une réponse négative des Nations Unies, le groupe ad hoc est chargé de réaliser une étude d'impact quant à la réutilisation d'anciens codes (solution transitoire) et à l'évolution de la structure des codes (solution cible).

Norme ISO 12812 - Services financiers sur mobile

Cette norme traite notamment de la sécurité et de la protection des données pour les services financiers sur mobile, de la gestion de l'application financière, des paiements de personne à personne mobiles et de personne à affaires mobiles ainsi que des opérations bancaires mobiles générales.

La rédaction de la première partie qui fixe le cadre général de la norme, est assurée par Dominique Lescribaa (Groupement des Cartes Bancaires "CB") Patrice Hertzog (Crédit Mutuel/CIC) et Lorenzo Gaston (GÉMALTO). Ils ont également contribué à l'élaboration des cinq autres parties.

Comme planifié, les six parties de la norme ont passé un vote de comité (CD) en 2013. Compte tenu des nombreux commentaires des experts des différents pays à ce stade du processus, Il est prévu un deuxième vote de comité (CD). Ce dernier d'une durée de 2 mois devrait intervenir début 2014.

Suite à des interrogations de certains membres quant à la nature du document en cours d'élaboration (norme, spécification technique ou rapport technique), l'ISO TC 68/SC 7 s'est prononcé pour l'élaboration d'une norme ISO.

La 6ème partie de la norme est supprimée. Par ailleurs, les dates cibles ont été reportées pour l'ensemble du document comme suit :

- Enquête (DIS) : 25 mai 2014
- Approbation (FDIS) : 25 novembre 2015
- Publication (IS) : 25 mai 2016

Normes sur les cartes

Le groupe technique (TG1) a débuté ses activités en janvier 2013. Il a défini une série de 4 messages candidats à une normalisation ISO 20022 relatifs à la gestion des autorisations dans une relation acquéreur-émetteur. Ces messages ont atteint un niveau de maturité permettant leur soumission à l'entité d'enregistrement d'ISO 20022 au début de l'année 2014.

Le groupe a travaillé à la mise en cohérence de ces messages avec les messages CAPE déjà ratifiés, publiés et mis à jour. Il a pris en compte les particularités de la relation acquéreur-émetteur, notamment en ce qui concerne l'intermédiation d'un système carte.

Les travaux ont également porté sur la mise en cohérence des références et identifiants de bout en bout de la chaîne de valeur de paiement par carte.

Enfin, il a examiné des demandes de mise à jour des codes commerçants (Merchant Category Code – MCC), notamment en ce qui concerne les transactions portant sur des produits dits «virtuels» (logiciels, e-books, musique en ligne, etc.) et des catégories spécifiques de codes liés aux loteries, casinos et paris en lignes.

Examen systématique

Confirmation des normes
NF K11-030 (1998) Lettre de change
NF K11-080 (1998) Billet à ordre
NF K11-111 (1998) Formule de chèque payable en France

PROGRAMME DE TRAVAIL

Sept normes sont à l'étude :

ISO 12812-1 Services financiers mobiles
Partie 1 : Cadre général
Nouveau document
Publication : mai 2016
Partie 2 : Sécurité et protection des données pour les services financiers mobiles
Nouveau document
Publication : mai 2016
Partie 3 : Gestion de l'application financière
Nouveau document
Publication : mai 2016
Partie 4 : Paiements de personne à personne mobiles
Nouveau document
Publication : mai 2016
Partie 5 : Paiements de personne à affaire mobiles
Nouveau document
Publication : mai 2016

ISO 9362 - Code d'identification des entreprises (BIC)
Révision de document
Publication : septembre 2014

ISO 4217
Codes pour la représentation des monnaies et types de fond
Révision de document
Publication : mai 2014

La norme ISO 1004-1 Traitement de l'information Reconnaissance des caractères à encre magnétique (MICR) Partie 1 : spécifications d'impression E13B et la norme ISO 1004-2 Traitement de l'information Reconnaissance des caractères à encre magnétique (MICR) Partie 2 : spécifications d'impression CMC7 ont été publiées en mai 2013.



Comité Français d'Organisation
et de Normalisation Bancaires

18, rue La Fayette – 75440 PARIS CEDEX 09
☎ 01 48 00 51 84 • 🖷 01 48 00 51 88 • cfonb@cfonb.fr • www.cfonb.org



Directeur de Publication : Marcel Roncin • Graphisme : Sylvie Auré
Document réalisé en mai 2014 • Couverture : Café Noir

